

(1)

(N° 144.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1855.

Crédit de fr. 61,666-67 au Département des Affaires Étrangères ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la section centrale (2), par M. Osv.

MESSIEURS,

M. le Ministre des Affaires Étrangères ayant fait connaître que des relations diplomatiques régulières étaient sur le point de s'établir entre la Belgique et l'empire de Russie, a déposé, le 4 février, un projet de loi, tendant à ouvrir au budget des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1855, un crédit de soixante et un mille six cent soixante-six francs soixante-sept centimes, destiné à l'établissement d'une légation à Saint-Petersbourg.

Les traitements ont été réglés sur le pied de la légation à Londres; ainsi on vous demande :

Fr. 51.666 67 pour traitements, du 1^{er} mars au 31 décembre 1855,
d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipoten-
tiaire et d'un conseiller de légation ou secrétaire de
première classe.

10,000 00 pour frais de voyage de ces agents.

Ensemble, fr. 61,666 67.

Cette demande de crédit nouveau à porter au budget, a été renvoyée aux sections où elle a reçu, à l'unanimité, un accueil très-favorable, ainsi qu'à la section centrale; je viens, en son nom, vous proposer de l'accorder.

(1) Projet de loi, n° 129.

(2) La section centrale, présidée par M. VILAIN XIII, était composée de MM. OSY, VANDER DONCKT, DE LA COSTE, DE RUDDRE DE TE LOKEREN, VAN ISGHEM et DE PERCEVAL.

La 1^{re} section avait désiré savoir si le Gouvernement comptait supprimer le consul général établi à Saint-Pétersbourg en 1851 et quels consulats rétribués il se proposait de créer avec la somme qui deviendrait disponible. M. le Ministre a fait connaître à la section centrale que la place de consul à Saint-Pétersbourg serait supprimée et qu'il profiterait de cette économie pour envoyer un consul à Valparaiso, centre de grandes relations à établir, où les affaires de la Belgique augmentent d'une manière assez notable. La section centrale appuie à ce sujet les intentions du Gouvernement.

Le Rapporteur,

BARON OSY.

Le Président,

VICOMTE VILAIN XIII.
